



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XIX.

Québec, Province de Québec, Mars 1875.

No. 3.

**SOMMAIRE** : — DOCUMENTS OFFICIELS : Rapport du ministre de l'instruction publique et de la province de Québec, pour l'année 1872 et partie de l'année 1873. — VARIÉTÉS : Du latin de l'imitation de Jésus-Christ (suite et fin). — Causeries économiques (suite) : Le monopole. — Consommation. — Luxe et épargne. — PÉDAGOGIE : Leçons familières de langues françaises (suite). — Dictionnaire technologique (suite). — AVIS OFFICIELS : Nominations : bureaux d'examineurs, commissaires d'écoles. — Brevets de capacité octroyés par les bureaux d'examineurs. — COLONNES DE LA RÉDACTION : Traitements des instituteurs — Bulletin bibliographique. — Revue mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin des sciences. — Bulletin des statistiques. — Faits divers. — Annonces.

## DOCUMENTS OFFICIELS.

**Rapport du ministre de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1872 et en partie pour l'année 1873.**

Québec, 20 août 1874.

*A Son Excellence l'honorable René Edouard Caron, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence mon rapport sur l'état de l'instruction publique en cette province, pour l'année 1872-73 et partie de l'année 1874.

Comme le prouvent les tableaux statistiques et les rapports des inspecteurs d'écoles, il y a un progrès assez satisfaisant. Le nombre des écoles, de même que celui des enfants qui les fréquentent, a augmenté, dans la même proportion au moins que la population.

Les écoles prennent aussi chaque année un caractère d'efficacité plus général. Les rapports des inspecteurs constatent que dans presque toutes les municipalités, la plupart des établissements scolaires donnent des résultats très-satisfaisants et que quelques-uns seulement laissent à désirer.

Le nombre des écoles modèles et des académies de garçons et de filles augmente considérablement tous les ans. Je me suis fait un devoir d'examiner avec soin tous les rapports de ces institutions, et je les ai trouvés satisfaisants dans le plus grand nombre de cas. Plusieurs d'entre elles, cependant, ne sont pas ce qu'elles devraient

être et portent un titre que ne justifie pas l'enseignement qui s'y donne. Aussi, ai-je cru devoir les retrancher de la liste des octrois votés en faveur des maisons d'éducation supérieure, et en prévenir d'autres qu'elles eussent à se mettre parfaitement en règle sous ce rapport. A sa dernière réunion, du reste, le conseil de l'instruction publique s'est occupé de cette importante question et a passé une résolution qui recommande au lieutenant-gouverneur en conseil la nomination d'un certain nombre de visiteurs spéciaux, chargés d'inspecter avec soin ces écoles et, de fait, toutes les institutions scolaires supérieures, et d'adresser au département un rapport circonstancié sur le résultat de leur inspection, afin qu'à l'avenir la distribution du fonds de subvention puisse se répartir d'une manière plus équitable.

Les branches qui me semblent comparativement négligées sont la tenue des livres, la géographie et l'histoire du Canada. Pour attacher nos enfants au sol natal, il faut leur enseigner son histoire, leur faire connaître que, bien que jeune encore et relativement peu peuplé, le Canada possède des annales qui seraient honneur à une nation plus ancienne et plus nombreuse. Il faut aussi leur donner une idée des diverses phases par lesquelles le travail de notre organisation a successivement passé, et de la constitution sous laquelle nous vivons actuellement. Dans un pays constitutionnel où le peuple prend une si large part à l'administration de la chose publique, il est essentiel que chaque individu connaisse un peu les divers rouages du gouvernement qui le régit ; et c'est à l'école qu'il doit puiser d'abord ces notions élémentaires qui, plus tard, lui donneront le désir de s'initier davantage à la connaissance de ses droits et de ses devoirs de citoyen.

Une autre lacune non moins grave que j'ai pu remarquer dans la plupart de nos écoles, c'est l'absence complète de tout enseignement agricole. Je conçois qu'un instituteur ou une institutrice ne puisse pas donner un cours régulier d'agriculture dans l'école ; mais je crois qu'il pourrait avec avantage en enseigner quelques notions. Ne dût-on réussir par là qu'à montrer aux enfants que l'agriculture, loin d'être une simple opération de routine, est un art, une véritable science, et que c'est pour avoir ignoré cette science que nos cultivateurs ont vu leurs terres si fertiles dépérir chaque année et devenir